



## CAP NORD ET PÔLE EMPLOI SE MOBILISENT POUR L'EMPLOI DANS LE NORD

SIGNATURE CONVENTION PÔLE EMPLOI - CAP Nord Martinique

24 avril 2019  
Nordcreatis  
Le Robert

Mesdames et Messieurs les rédacteurs en chef et adjoints,

**Alfred MONTHIEUX,**

*Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**Antoine DENARA,**

*Directeur Régional de Pôle Emploi Martinique*

vous prie de bien vouloir honorer de votre présence **la séance de signature des conventions de coopération** au profit des publics du Nord en difficultés d'accès à l'emploi

**Mercredi 24 avril 2019 à 10 heures**

*dans les locaux de NordCréatis, Parc d'activités Petitjean Roget  
97231 Le Robert*

Nous comptons sur votre précieuse collaboration et restons, bien entendu, à votre disposition pour toute information complémentaire.

### Informations / Contacts

**Marie-Line QUIBON**

*Directrice du Développement Social et de l'emploi*  
marie-line.quibon@capnordmartinique.fr  
Tél. 0596 53 27 01 • 0696 23 80 12

**Paul-Eddy PAULIN**

*Directeur coordination et partenariat*  
Tél. 0696 45 45 73  
paul-eddy.paulin@pole-emploi.fr

**Rita DENVAL**

*Contact presse / Direction Communication*  
Rita.denval@capnordmartinique.fr  
Tél. 0596 53 50 23 • 0696 23 10 96

**Jude BIRON**

*Responsable communication*  
Tél. 0696 25 24 40  
jude.biron@pole-emploi.fr

## OBJET : SIGNATURE POLE EMPLOI - CAP Nord Martinique

### I. Contexte

Depuis de nombreuses années POLE Emploi et CAP Nord mettent en commun leurs moyens au service des demandeurs d'emploi et des entreprises du territoire :

Dans le cadre de ces missions, Pôle emploi agit au plus près des territoires, de manière complémentaire avec les acteurs et partenaires locaux, afin d'accompagner les mutations économiques, tout en favorisant l'insertion des demandeurs d'emploi et le développement économique local

CAP Nord Martinique est résolu à inscrire le territoire dans un processus de développement économique, avec, pour principales orientations stratégiques, de faire du Nord un territoire attractif qui affirme son identité, de développer un environnement favorable pour l'implantation et le développement des entreprises et de renforcer la mise en emploi et l'inclusion sociale.

Deux conventions seront signées :

- Une convention cadre de coopération
- Une convention de coopération locale spécifique au Plan Local pour l'Insertion et l'emploi (PLIE) de CAP Nord.

### II. LA CONVENTION CADRE DE COOPERATION

Une convention cadre pour...

- Favoriser le développement de l'emploi sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique
- Coordonner les actions des deux partenaires pour proposer une offre de service lisible aux entreprises
- Garantir la mise en synergie et la complémentarité des actions des deux partenaires en matière d'emploi, d'aide au recrutement et d'aide à la création d'entreprise et d'activité.

À travers cette convention, il s'agit de :

- Organiser l'échange d'informations, socio économiques sur le territoire,
- Faciliter l'implantation et le développement de nouvelles entreprises et activités,
- Aider les chefs d'entreprise dans la résolution de leurs problématiques en ressources humaines
- Favoriser le retour ou l'accès à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociales et professionnelles : participation au PLIE
- Être partenaires sur les manifestations emploi

Le public concerné :

- Tous les demandeurs d'emploi résidant sur la zone de compétence de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique à savoir dans les communes du Gros-Morne, Bellefontaine, Ajoupa-Bouillon, Robert, Carbet, Basse-Pointe, Trinité, Fonds-Saint-Denis, Grand-Rivière, Morne-Rouge, Lorrain, Morne-Vert, Macouba, Prêcheur, Marigot, Saint-Pierre, Sainte-Marie.
- Les établissements et les entreprises implantées ou qui s'implantent sur cette zone de compétence
- Les porteurs de projet du territoire ou souhaitant s'y installer

La durée de la convention cadre : 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 - 31 DECEMBRE 2021

### III. LA CONVENTION DE COOPERATION LOCALE SPECIFIQUE AU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DE CAP NORD.

#### Contexte

La compétence développement économique – emploi – insertion de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a permis de doter le territoire du Nord d'un outil intercommunal le Plan local pour l'insertion et l'emploi.

Le PLIE de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique créé à son initiative et soutenu par l'Etat et la Collectivité Territoriale de Martinique est la traduction opérationnelle des politiques emploi – insertion du territoire en faveur des personnes éloignées de l'emploi qui présentent des difficultés particulières à trouver un emploi.

Outil partenarial, le PLIE s'appuie sur un réseau d'acteurs mobilisés pour la réalisation de ses objectifs quantitatifs et qualitatifs, coordonne et met en œuvre des programmes et des actions en matière d'insertion, d'emploi, de formation et d'accompagnement individuel pour un public souhaitant accéder à l'emploi.

Le partenariat décrit en particulier les conditions de collaboration du PLIE de CAP NORD et de Pole emploi au profit des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion sociales et professionnelles nécessitant un parcours d'insertion adapté de retour à l'emploi. Le partenariat ainsi établi repose sur la complémentarité des compétences, pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté et pour garantir la mise en synergie des interventions de chacun des acteurs dans le cadre de la territorialisation des politiques de l'emploi.

#### Une convention PLIE - POLE EMPLOI pour...

*Elle poursuit trois objectifs :*

- Développer l'accompagnement personnalisé au profit des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE),
- Favoriser le développement de partenariats locaux (ingénierie de projet) au service de l'emploi,
- Renforcer la coordination des actions réalisées par Pôle Emploi Martinique et le PLIE vers les entreprises pour optimiser leurs forces.

*Elle porte sur :*

- Le partage de diagnostics,
- La recherche de convergence des objectifs et stratégies respectives pour l'accès à l'emploi des publics cibles du PLIE.
- La concertation régulière sur les plans d'action dans le cadre des comités de pilotage et des comités techniques du PLIE.
- Procédures de mobilisation des mesures, aides et prestations de Pôle emploi,
- Les actions conjointes en direction des publics et des employeurs
- La recherche et l'accès aux offres d'emploi
- Financement de la rémunération des participants du PLIE dans les actions de formation du PLIE
- Facilitation de l'accès au dispositif insertion par l'activité économique
- Participation aux comités techniques d'animation du NORD
- L'organisation partenariale dans le cadre des comités de pilotage, comité techniques, comité d'intégration et de suivi des participants
- Désignation d'un interlocuteur unique dans chaque agence

Le public concerné :

Résidents du territoire Nord qui sont en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle, des personnes cumulant des freins professionnels tels que :

- Pas ou un faible niveau de formation ou de qualification,
- Une qualification obsolète ou inadaptée au marché du travail local,
- Une absence ou une faible expérience professionnelle
- Et cumulant des freins sociaux tels que mobilité, garde d'enfants, santé, ...

Ces personnes ont besoin d'un accompagnement renforcé pour la recherche et l'accès à un emploi durable.

La durée de la convention : 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019- 31 DECEMBRE 2020